

DE00003.02-2024

République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil vingt-quatre le 6 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Bruno GENEVAY, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Laurent BUISSON.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à A. BOITTIAUX), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M HANNI)

Absents : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN, Fabienne DUPUY Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL,

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE DE PASSINS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la précédente délibération, expliquant la nécessité de réhabiliter et d'agrandir la cantine ainsi que le préau.

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Territoriale mais également au titre du Plan Départemental en faveur des travaux améliorant les performances énergétiques, que deux dossiers seront déposés à l'Etat au titre de la DSIL ainsi qu'au Conseil Régional:

- Réhabilitation de la cantine de Passins et du Préau - Arandon-Passins pour un montant estimatif de 656 928.21€ HT, les dossiers suivants :
 - Auprès du Conseil Départemental, une subvention de 164 232.05€ de 25% et une subvention de 65 692.82€ de 10% au titre du bonus plus ,
 - Auprès de l'Etat, une subvention de 131 385.64€ de 20%
 - Auprès du Conseil Régional, une subvention de 131 385.64€ de 20%

Soit des dossiers de demandes de subvention qui seront déposés à hauteur de 492 696.15€ et un autofinancement prévisionnel de 164 232.05€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour l'octroi de subvention pour les dossiers suivants :

- Réhabilitation de la cantine de Passins et du Préau - Arandon-Passins pour un montant estimatif de 656 928321€ HT, les dossiers suivants :
 - Apres du Conseil Départemental, une subvention de 164 232.05€ de 25% et une subvention de 65 692.82€ de 10% au titre du bonus plus ,
 - Apres de l'Etat, une subvention de 131 385.64€ de 20%
 - Apres du Conseil Régional, une subvention de 131 385.64€ de 20%

Soit des dossiers de demandes de subvention qui seront déposés à hauteur de 492 696.15€ et un autofinancement prévisionnel de 164 232.05€ HT.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

